

Parcours de vie

Marche à suivre 0 à 1 an - Éducation

Inscrire votre enfant sur les listes d'attente en garderie

- Rendez-vous sur le [Portail d'inscription aux services de garde](#) et créez votre compte.
- Créez votre dossier familial et celui de votre enfant en prenant bien soin de préciser le besoin de garde et les besoins particuliers de votre enfant.
- Recherchez les services de garde avec la carte interactive.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : [Ressources](#)

Consultez le dossier : [Service de garde et maternelle](#)

Bon à savoir

- Pour accéder au Portail, il faut utiliser votre compte du Service d'authentification gouvernementale. Si vous n'avez pas déjà votre compte au Service d'authentification gouvernementale, [vous pouvez vous inscrire ici!](#)
- Consultez la liste de lecture « [Portail d'inscription aux services de garde](#) » pour plus d'informations.
- Diverses possibilités peuvent être envisagées en ce qui concerne l'entrée à l'école de votre enfant, selon votre situation. Par exemple, il peut être possible d'inscrire un enfant à l'école dès l'âge de 4 ans, ou encore de repousser son entrée à 6 ans.
- Le [site du ministère de la Famille](#) gagne à être consulté pour vous éclairer sur les différents types de service de garde et les mesures d'aide financière disponibles pour faciliter l'intégration de l'enfant en service de garde.
- Il est possible que la collaboration des professionnels du RSSS qui entourent l'enfant soit demandée pour remplir certains documents et aider le personnel éducateur à mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.
- N'hésitez pas à vous renseigner pour démystifier la surdité de votre enfant, et ce qu'elle implique pour une entrée en service de garde. Vous pouvez trouver des renseignements auprès de l'[AQEPA de votre région!](#)
- Pour votre information :
 - Le 16 octobre 2025, l'unique guichet d'accès aux places en garderie du Québec a fermé définitivement sa plateforme. La Place 0-5 est remplacée par le nouveau Portail d'inscription aux services de garde.

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'accompagnateur : [l'accompagnateur.org](#)

Généré le : 15 février 2026

© L'accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.